



Envoyé en préfecture le 06/04/2023  
Reçu en préfecture le 06/04/2023  
Affiché le 06/04/2023  
ID : 084-268400736-20230404-DCA2023\_04-DE

CCAS DE MORMOIRON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 4/2023

Date de convocation :  
29/03/2023

Membres en exercice : 13

Votants : 8

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 06-04-2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le trois avril à dix-huit HEURES trente MINUTES, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Mormoiron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de :

Régis SILVESTRE, Président :

Présents : Isabelle CHANTREL, Bernard LECOMTE, Christel VITALBO, Gil ROSA, Julien SANCHEZ, Charlène SILVESTRE, Brigitte BASTOGNE

Absents : CONIL Laurent, DELARRAT Rima, BOISSON Claude, MOURIES Henry, DELFINO Caroline

Secrétaire de Séance : Madame AKRACH Adjoint Administratif territorial assistait à la réunion



BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle CHANTREL, afin de présenter le projet de budget primitif 2023

Sur l'exposé de Mme Isabelle CHANTREL, Monsieur Le Président propose d'adopter le budget primitif 2023 comme présenté

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section investissement

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	140 174.45	140 174.45
Investissement	8 495.00	8 495.00

CONSIDERANT le budget primitif 2023

Après avoir entendu le rapport de Madame Isabelle CHANTREL

Le conseil d'administration ayant oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
  - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	140 174.45	140 174.45
Investissement	8 495.00	8 495.00

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.

Le Président  
Régis SILVESTRE

